



Pétition

pour l'augmentation du forfait télétravail – pour le pouvoir d'achat

Dans un contexte économique difficile, l'exécutif régional a fait le choix de reconduire le plan de maîtrise de l'énergie en recommandant aux agents de se placer en télétravail le vendredi. Cette recommandation se conjugue avec la mise en place des bureaux partagés qui oblige certains agents à recourir davantage au télétravail par manque de place dans les bureaux.

L'inflation a connu une augmentation quasi continue depuis fin 2020. Les dépenses de première nécessité telle que l'alimentation et l'énergie sont les plus touchées. Les quelques augmentations du point d'indice et du régime indemnitaire sont loin de protéger notre pouvoir d'achat.

En augmentant le recours au télétravail, l'exécutif régional opère un report des charges d'énergie sur les agents qui subissent à leur domicile les hausses des coûts d'énergie.

Le montant annuel autorisé pour la fonction publique est de 253€ par an soit plus du double du montant attribué par la région à ce jour.

Nous exigeons donc l'augmentation du forfait télétravail aux montants prévus par le décret*

* Arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats

NOM	PRENOM	DIRECTION	SIGNATURE

